

*Les subsides*

cette pratique, je dis bien, doit absolument cesser si nous voulons créer un climat propice à la réalisation des mesures dignes d'intérêt que nous ont proposées des députés comme celui de Nepean-Carleton.

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Monsieur le Président, si je souhaite prendre part à ce débat, c'est que je suis d'accord avec certains passages de la motion, mais pour des raisons tout à fait autres que celles exposées par le chef de l'opposition (M. Nielsen). La motion accuse le gouvernement:

... de saper de propos délibéré et avec persistance le processus parlementaire ...

Je ne suis pas certain que ce soit effectivement de propos délibéré, mais c'est assurément avec persistance que le gouvernement cherche à saper ce processus parlementaire. Pareils incidents ont bien souvent pu être imputé à une erreur de parcours, car les députés d'en face ne savaient pas diable ce qu'ils faisaient. Je poursuis la lecture du texte de la motion:

... et d'essayer constamment de faire du Parlement et du gouvernement parlementaire des participants étrangers à la formulation et à l'application des grandes décisions en matière de politiques nationales ...

Monsieur le Président, je voudrais partir du principe que notre institution est en quelque sorte l'enfant ou la création, le successeur ou l'héritier, si l'on préfère, des usages et traditions parlementaires britanniques. Depuis quatre ou cinq ans cependant, je n'ai pas souvenir d'une seule déclaration de ministre à l'appel des motions. Par ailleurs, les ministres ne sont pas toujours là pour répondre aux questions à la Chambre. Selon moi, le gouvernement, quelle que soit son appartenance politique, doit être franc et ouvert et faire connaître d'abord au Parlement sa politique et les projets de loi qu'il compte présenter. Depuis plusieurs années, le gouvernement a pris l'habitude de tenir des conférences de presse et de se rendre aux quatre coins du pays pour annoncer les intentions du gouvernement. Cette pratique, même si elle n'est qu'accidentelle et non pas délibérée, ne contribue néanmoins qu'à dégrader le Parlement et le système parlementaire.

En préférant annoncer ses orientations politiques lors d'une conférence de presse de l'autre côté de la rue ou ailleurs plutôt qu'à la Chambre des communes, le gouvernement est victime de ses propres actions et c'est de sa faute si l'opposition prend une éternité pour intervenir comme le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement nous l'a reproché. Un ministre, qu'il s'agisse du ministre du Transport (M. Pepin) ou le premier ministre (M. Trudeau) aurait pu prendre la parole à la Chambre pour faire connaître les intentions du gouvernement au sujet du tarif du transport du grain. Du temps du président Lamoureux et également du temps du président Jerome, du moins au début, les ministres faisaient une déclaration de 10 à 15 minutes; après quoi un porte-parole de chaque parti faisait connaître ses réactions. Leur intervention durait rarement autant que celle du ministre. Un ou deux députés de chaque parti pouvait poser des questions au ministre. Je suis tout à fait d'accord pour que nous consacrons une heure, un, deux ou trois jours par semaine aux déclarations des ministres. Auparavant nous pouvions ainsi être les premiers à connaître la politique du gouvernement ou les projets de loi qu'il comptait présenter. Je me suis toujours demandé si l'on

ne pourrait pas poser des questions à l'étape de la première lecture. Mais la question n'est pas là.

J'en viens à un autre point, monsieur le Président. Je me suis souvent demandé ce qui se passerait si nous nous entendions tous pour qu'aucun député ne fasse une déclaration ou n'adresse un communiqué de presse tant que nous n'aurions pas d'abord fait une déclaration à la Chambre des communes. Ce serait possible de prévoir un certain nombre d'exceptions pour des cas mineurs, lorsqu'un député de l'arrière-ban par exemple veut adresser une lettre à ses électeurs et aux organes de presse locaux au sujet d'un projet de loi qu'il propose. J'aimerais bien savoir ce qui se passerait si les journalistes devaient attendre, comme les députés des deux côtés de la Chambre, pour savoir ce qu'un ministre a annoncé lors d'une conférence de presse à Winnipeg ou à Gopher Gulch, ou Dieu sait où. Ce sont les organes d'information qui sont mis les premiers au courant. Les députés, eux, doivent attendre ici pour savoir ce que le ministre va annoncer. Il est certain qu'un gouvernement, de quelque allégeance politique qu'il soit, se dérobe au régime parlementaire. En fait, le ministre des Transports se serait évité bien des ennuis s'il avait été plus franc et plus ouvert avec la Chambre au sujet de ses propositions sur les terres houillères du Canada, l'amélioration des voies ferrées, les taux statutaires pour le transport du grain et si ses quatre prédécesseurs—cinq titulaires à ce poste se sont succédé depuis mon arrivée ici—l'avaient été aussi. Les rapports concernant toutes leurs autres propositions en auraient été infiniment facilités.

● (1720)

A propos de la présence des ministres, il me semble qu'il incombe aux députés de l'opposition, autant par courtoisie que pour obtenir de l'information, de prévenir les ministres. Si l'affaire qui les intéresse survient dans l'heure qui précède la période des questions, ils peuvent passer un coup de fil ou faire remettre une note à la Chambre. Quand le député essaie, par l'entremise de son caucus, pendant plusieurs jours de se faire accorder la parole pendant la période des questions, il peut prévenir plusieurs jours à l'avance. Mais une fois que l'avis a été donné, le ministre devrait être présent pour répondre ou communiquer l'information au ministre suppléant ou à son secrétaire parlementaire.

La pratique courante et générale chez les députés de l'opposition et, j'imagine, chez les ministériels de l'arrière-ban, c'est de ne pas poser la question si le ministre à qui elle s'adresse est absent ce jour-là. Nous avons tous téléphoné au bureau d'un ministre pour savoir s'il serait présent pendant la période des questions. S'il ne vient pas, nous ne posons pas la question parce que ce serait un effort totalement perdu. Dieu sait combien de jours un député doit attendre avant de se faire donner la parole. Les ministres devraient donc être tenus d'assister, surtout quand ils savent, soit par un avis ou à cause de l'intérêt évident de l'affaire, comme dans le cas d'un désastre, qu'ils seront les premiers interrogés le lendemain. Je comprends que les ministres ne puissent pas très bien prévoir leur programme, mais qui diable parmi nous y parvient? Cela fait partie des hasards de la profession.